MEG

TOTEM

N° 58

JOURNAL DU
MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE
DE GENÈVE
JANVIER – AVRIL 2011

« LA RESTITUTION DES RESTES HUMAINS »

ÉDITO

LA RESTITUTION DES RESTES HUMAINS, UN ENJEU

Couverture :
Crâne humain surmodelé, utilisé lors de rites funéraires.
Papouasie-Nouvelle-Guinée, Nouvelle Irlande
Fin du XIXe siècle
Os, matériau végétal, coquillage, mastic adhésif, bois.
H 15 cm L 22 cm
Acquis d'Arthur Speyer en 1924
MEG Inv. ETHOC 010203

Ci-contre :
Yawkyawk, esprit de l'eau. Les Yawkyawk sont des jeunes filles qui auraient été avalées par Ngalyod, le serpent Arc-en-ciel et recrachées sous forme d'esprits de l'eau. Avec leurs longs cheveux, on les compare parfois à nos sirènes.
Peinture sur écorce de John Mawurndjul (1952-)
Kuninjku, moitié Duwa, sous-section Balang
Australie, Territoire du Nord, Terre d'Arnhem occidentale, Maningrida
Écorce d'eucalyptus et pigments. H 154 cm x L 72 cm
Pièce acquise en 2005 au Maningrida Arts and Culture
Museum der Kulturen, Bâle. Inv. Va 1429

Depuis que les Genevois ont dit oui à l'agrandissement du MEG le 26 septembre 2010, tout le contenu des bureaux, ateliers, studio photographique, laboratoire et atelier de conservation, bibliothèque, archives… des dizaines de milliers d'objets, de livres et de documents ont été emballés, transportés, déballés et réinstallés sur notre nouveau lieu de travail, 4 bis route des Jeunes. Un déménagement mené tambour battant! Aujourd'hui, toute l'équipe du MEG a pris ses marques dans des locaux situés aux Ports Francs, qu'elle occupera jusqu'à la fin des travaux d'agrandissement. Pour certains, c'était l'émotion de quitter le boulevard Carl-Vogt après y avoir consacré de très nombreuses années de travail, pour tous, une prise de conscience que le projet est dorénavant concrètement engagé, irréversible, et que nous disposons maintenant de trois ans pour mettre sur pied le programme de réouverture! Le MEG poursuit sa métamorphose et s'apprête à changer d'échelle... L'équipe continue de se renforcer, les travaux de recherche s'intensifient, de même que les travaux de conservation des collections. Pendant ce temps, l'exposition « Traces de rêves. Peintures sur écorce des Aborigènes d'Australie » connaît un vif succès au MEG Conches, tant du point de vue critique que de celui de la médiation culturelle et scientifique, et les visiteurs s'y bousculent. À voir jusqu'au 27 février 2011.

Il se passe pourtant encore des choses dans les locaux du MEG Carl-Vogt, hormis les travaux d'agrandissement. Ainsi, ce 20 janvier 2011, y avait lieu une cérémonie de restitution lors de laquelle quatre momies précolombiennes âgées de 5000 ans, issues de la culture chinchorro, étaient remises à l'ambassadeur du Chili en Suisse, M. Enrique M. Melkonian Stürmer. Ces momies ne faisaient pas partie des collections du MEG, mais se trouvaient depuis plusieurs décennies dans une collection particulière du canton. Après que leur détenteur eût manifesté, il y a deux ans, sa volonté de les offrir au Musée, nous nous sommes proposés comme intermédiaires et avons obtenu le soutien de l'Office fédéral de la Culture pour en organiser le retour au pays de provenance. En effet, une telle acquisition aurait été en désaccord avec la loi fédérale sur le transfert des biens culturels, car le Chili considère ces objets archéologiques très anciens comme patrimoine national.

Les questions qui entourent la restitution de restes humains doivent être bien comprises, aussi y consacrons-nous deux articles dans ce numéro de *Totem.* L'un est consacré aux aspects légaux de ces restitutions, l'autre à la tête maori momifiée *mokomokai* autrefois dans la collection du MEG, qui avait fait l'objet d'une demande de restitution dès les années 1980. Cette dernière avait alors été prêtée de manière permanente au Te Papa Museum de Nouvelle-Zélande en 1992 ; elle est aujourd'hui, sur proposition de la commission de Déontologie de la Ville de Genève, définitivement restituée à son pays d'origine. Ces deux événements nous rappellent l'engagement social du Musée, passeur d'information, mais aussi médiateur entre les cultures et entre les pays.

BORIS WASTIAU
DIRECTEUR DU MEG

MEG CARL-VOGT
Fermeture pour agrandissement et rénovation
Réouverture en 2014
Adresse postale :
CP 191
CH-1211 Genève 8
Bureaux :
Route des Jeunes 4bis
CH-1227 Acacias / Genève
T+41 22 418 45 50
F+41 22 418 45 51
E musee.ethno@ville-ge.ch
www.ville-ge.ch/meg

MEG CONCHES
Chemin Calandrini 7
CH-1231 Conches
T +41 22 346 01 25
F +41 22 789 15 40
E musee.ethno@ville-ge.ch
www.ville-ge.ch/meg
Ouvert tous les jours de 10h à 17h, fermé le lundi
Bus 8

IMPRESSUM
TOTEM 58
JOURNAL DU MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE DE GENÈVE
Direction Boris Wastiau
Rédaction Geneviève Perret
Communication Sylvie Clément Gonvers
Photographie Johnathan Watts
Graphisme GVA Studio
© MEG 2011

Le contenu de chaque article n'engage que la responsabilité de son auteur

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE
VILLE DE GENÈVE

EXPOSITION

DREAMING « CES PEINTURES NOUS DISENT QUI NOUS SOMMES »[1]

EXPOSITION
TRACES DE RÊVES. PEINTURES SUR ÉCORCE DES ABORIGÈNES D'AUSTRALIE
JUSQU'AU 27 FÉVRIER 2011
MEG CONCHES

Ci-dessous:
Ngarritj, jeune Aborigène du clan Gumatj, est peint du motif en losange pour la phase publique d'une cérémonie secrète Yirritja organisée en l'honneur de Charlie Matjuwi Burarrwanga.
Île d'Elcho, 2009.
Photo: Jessica De Largy Healy

De nombreux Aborigènes se réclament avec fierté de la plus ancienne culture vivante au monde. Si la théorie des origines du peuplement australien fascine depuis longtemps les scientifiques, et que la présence humaine sur le continent est datée de plus de 60'000 ans par les archéologues, les Aborigènes affirment quant à eux qu'ils ont toujours été là.

Les peintures rupestres, qui foisonnent sur les parois rocheuses du nord de l'Australie, des plateaux du Kimberley à l'ouest aux régions côtières et insulaires de la Terre d'Arnhem à l'est, illustrent comment les artistes aborigènes intègrent depuis toujours les changements d'ordre temporel dans leur répertoire visuel, que ceux-ci soient attribués à des bouleversements climatiques, aux interactions avec des peuples venus de l'extérieur ou à des innovations technologiques. Des images peintes à plusieurs milliers d'années d'intervalle coexistent fréquemment sur les façades des abris sous roche, se superposant les unes aux autres, des plus anciennes aux plus récentes. Les peintures de Wandjina, ces êtres auréolés sans bouche et à l'apparence fantomatique, propres à la région nord-ouest du Kimberley, furent retouchées par des générations de peintres qui actualisaient ainsi continuellement leur pouvoir de fertilité lié au cycle des saisons. Les gardiens rituels les plus âgés des différents sites du plateau de la Terre d'Arnhem ont pu observer leurs pères marquer la roche de nouveaux motifs et peuvent toujours attribuer certaines des peintures rupestres à des individus particuliers. Les œuvres contemporaines sur écorce ou sur toile de ces régions, réalisées à partir des années 1910 pour les collectionneurs étrangers, témoignent souvent d'une continuité formelle saisissante avec cette tradition picturale ancienne [...]. Si les différentes provinces littorales du nord de l'Australie se distinguent par des styles artistiques singuliers en raison de la grande diversité des peuples aborigènes qui y vivent – plus d'une cinquantaine de langues différentes et tout autant de dialectes –, les traditions picturales expriment cependant certains traits culturels communs, notamment à travers la figuration graphique des relations entre les humains, la terre et le monde des ancêtres. La plupart des cosmologies aborigènes présentent les humains comme descendant d'êtres extraordinaires, parfois appelés *Dreamings*, en anglais – homme-tonnerre, serpent arc-en-ciel, couple de sœurs ancestrales, prototypes d'espèces terrestres et aquatiques. L'essence spirituelle de ces êtres est manifeste dans le paysage, mais aussi dans les animaux, dans les plantes et dans les autres totems, avec lesquels les humains partagent des noms et certaines caractéristiques morales et physiques.

Chaque ensemble linguistique comporte ses propres origines mythiques, dont certaines sont partagées avec des groupes distants de plusieurs centaines de kilomètres et avec lesquels il entretient des relations d'échange économique et rituel. Les Yolngu et les Kunwinjku en Terre d'Arnhem, les Anindilyakwa de Groote Eylandt, les Tiwi des îles Bathurst et Melville, ou les Worora et Ngarinyin du Kimberley, avaient un mode de vie semi-nomade de chasseurs-cueilleurs-pêcheurs et une culture matérielle adaptée à l'environnement tropical et aux différents écosystèmes dans lesquels ils vivaient, des terres « d'eau douce » associées aux rivières et aux sources de l'arrière-pays aux terres « d'eau salée » des provinces maritimes. Leurs façons de faire – techniques de chasse et de pêche, habitat, objets utilitaires et d'agrément, armes, motifs peints, gravés et sculptés,

1. Texte extrait de l'article de même titre publié dans le catalogue *Traces de rêves. Peintures sur écorce des Aborigènes d'Australie.* Gollion / Genève: Infolio / MEG: 21-29.
2. L'ouvrage de référence de ces auteurs, *The Native Tribes of Central Australia* (1899), est cité par les plus grands théoriciens du siècle dernier – Durkheim, Lévi-Strauss, Freud et d'autres – et contribua à sanctifier le concept de « Temps du Rêve » auprès du grand public australien et international.
3. Voir « The Dreaming ». In: William Edwards (ed.): *Traditional Aboriginal Society: A Reader.* South Melbourne: Macmillan: 225-236. Traduction de l'auteure.

ornements corporels, performances rituelles, pratiques funéraires etc. – leur ont été léguées par les différents êtres ancestraux qui, durant un très lointain passé, instituèrent la Loi sacrée qui régit tous les aspects de la vie et de l'organisation de la société. L'art est l'un des moyens de rendre sensible et opérante la matrice conceptuelle qui englobe les plans physiques et métaphysiques de l'existence.

L'expression *«Dreamtimes»* (Temps du Rêve) fut proposée à la fin du XIXe siècle par l'anthropologue Baldwin Spencer (1899) et son collaborateur de terrain Frank Gillen, pour désigner les croyances religieuses des Aborigènes[2]. Cette expression traduisait plus précisément le terme *altyerrenge (alcheringa)* – «qui appartient au rêve» – de la langue des Arrernte (Arunta) du désert central australien. La notion de Temps du Rêve, telle qu'elle fut popularisée par ces auteurs, faisait référence au passé ancestral mythique durant lequel le monde fut mis en forme par des êtres créateurs hybrides aux pouvoirs extraordinaires. Plutôt que *Dreamtime* qui induit une perception erronée d'une période créative arrêtée dans le passé, tel que cela pourrait s'appliquer par exemple à la mythologie grecque, de nombreux Aborigènes privilégient aujourd'hui l'utilisation du terme *Dreaming* afin de souligner la temporalité dynamique de la création ancestrale, conçue comme «un espace-temps en perpétuel mouvement». Comme l'a écrit l'anthropologue australien William Stanner:

«Bien que […] le *Dreaming* évoque la notion d'un temps sacré et héroïque d'un passé lointain indéterminé, ce temps fait aussi, dans un sens, toujours partie du présent. On ne peut pas 'figer' le *Dreaming* dans le temps: il était, et il est de tout instant.[3]»

Si les différents groupes aborigènes du désert associent sémantiquement le passé ancestral à l'activité onirique, c'est loin d'être le cas sur l'ensemble du continent et dans les quelque cinq cents langues qui étaient parlées en Australie au moment de la colonisation britannique. Les Yolngu, par exemple, opèrent une distinction nette entre *wangarr,* le passé ancestral, et *mäbuga,* le rêve nocturne, même si, comme ailleurs, les rêveurs jouent un rôle important de médiateurs entre la dimension spirituelle et la réalité sensible de l'existence.

En Terre d'Arnhem, les morts peuvent s'adresser à leurs descendants par l'intermédiaire des rêves, afin de délivrer des messages, des mises en garde ou révéler de nouveaux savoirs rituels. L'interprétation des rêves permet aussi, dans certains cas, d'identifier l'esprit totémique des enfants à naître dans le groupe, qui apparaîtront sous forme de visions aux membres de leur parenté.

Dans son acception philosophique, le Rêve englobe ainsi une cosmogonie, un ensemble de récits mythiques qui rendent compte de la formation de l'Univers, une cosmologie, c'est-à-dire une théorie métaphysique qui explique comment le cosmos, à travers les actions d'êtres ancestraux, est devenu un système de lois ordonné et moral, et finalement une ontologie, une façon singulière d'être au monde et en relation avec l'environnement naturel et ses différentes composantes. L'analogie du réseau de connexions décrit bien la nature des liens qui relient les humains à tout ce qui existe autour d'eux. Les peintures, comme les chants, les danses, les cérémonies et les objets rituels, sont issues du Rêve: elles en sont une expression sensible que les maîtres-peintres rituels ont la responsabilité d'actualiser et de transmettre de génération en génération.

JESSICA DE LARGY HEALY
ANTHROPOLOGUE
LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE SOCIALE, PARIS

Ci-dessous:
Devant la caisse pour le transport des bambous kanak en Suisse, Solange Néaoutyine, directrice du Musée de Nouvelle-Calédonie, et Philippe Mathez, conservateur au MEG, entourent les deux dernières visiteuses de l'exposition: Diane Cousteau, préparant une thèse de doctorat sur les bambous gravés, et Karine Clairsinvil, artiste peintre haïtienne.
Photo: Muriel Glaunec

HORS LES MURS

LES BAMBOUS KANAK DE RETOUR AU MEG

Les bambous gravés du MEG ont été au centre de toutes les attentions médiatiques en 2010 à Nouméa durant l'exposition «Entre-vues sur bambous kanak, de Genève à Nouméa» au Musée de Nouvelle-Calédonie. Philippe Mathez, conservateur responsable du secteur des expositions au MEG, a été chargé de convoyer de Nouméa à Genève ces témoins uniques de la culture kanak. Il a saisi cette occasion pour y donner une conférence «Une recette pour des expositions différentes? Réflexions à partir de la pratique muséographique du MEG».

L'ESPRIT DU VODOU À STOCKHOLM

L'exposition du MEG «Le vodou, un art de vivre» poursuit sa tournée en Suède.

Exposition du 12 février au 21 août 2011
Etnografiska Museet, Stockholm
www.etnografiska.se

MÉDIATION CULTURELLE

POUR LES ADOS : UNE VISITE À LA CARTE

EXPOSITION
TRACES DE RÊVES. PEINTURES SUR ÉCORCE DES ABORIGÈNES D'AUSTRALIE
JUSQU'AU 27 FÉVRIER 2011
MEG CONCHES

Ci-contre :
Cette écorce représentant l'histoire de la Voie Lactée est un support performant pour aborder la question de la colonisation, notamment la présence incongrue des chats.
Peinture sur écorce de Djulwarak Dawidi (1921-1970)
Yolngu, clan Liyagalawumirr, moitié Dhuwa
Terre d'Arnhem centrale, îles Crocodile, Milingimbi
Pièce acquise en 1962 de Karel Kupka
Museum der Kulturen, Bâle. Inv. Va 1140

Pour les ados, un parcours à la carte : ce sont les participants qui choisissent le déroulement de la visite.
Visite d'une classe ECG Jean-Piaget, 16 décembre 2010.

Ça sert à quoi d'apprendre des choses sur les autres cultures si on ne connaît pas la sienne ? Quand une visite de l'exposition consacrée à la peinture sur écorce des Aborigènes d'Australie commence par une telle interpellation, au demeurant fort légitime, la visite n'est pas gagnée d'avance !

Accueillir une classe d'adolescents est une aventure pour les guides-conférenciers. Un vrai délice lorsque cela se passe bien, un enfer dans le cas contraire. Une visite réussie résulte d'une bonne alchimie entre la thématique, le groupe, le guide et l'enseignant.

« J'aimerais clarifier mes attentes en tant qu'enseignante des classes préparatoires : nos élèves sont peu 'intellectuels' et sont motivés si on leur apporte des expériences concrètes, personnelles ou interactives […]. J'attends des guides de musée, qu'ils puissent motiver les élèves et leur donner goût à la culture, à l'art, et collaborer ainsi avec nous de façon enrichissante. Nos élèves vont si peu dans les musées que nous n'aimerions pas qu'ils soient déçus ! (enseignante ECG Jean Piaget)

La responsabilité qui incombe aux guides-conférenciers est donc énorme, et ce d'autant plus que la visite commentée classique n'est en principe pas adaptée pour le public des adolescents. Il peut y avoir des exceptions, si la thématique a été travaillée en classe ou si le guide est exceptionnel. Je me souviens du succès remporté par Damien François, un guide-conférencier haïtien engagé dans le cadre de l'exposition « Le Vodou : un art de vivre ». Il réussissait avec une force quasi tellurique à subjuguer ses auditeurs, quel que soit leur âge ou leur degré de formation. C'était tout à la fois sa personnalité et le lien vécu qu'il entretenait avec le sujet, qui transformaient ses visites en des expériences uniques et inoubliables. Sans avoir à imiter cet exemple particulier, chaque guide se doit aujourd'hui de travailler la qualité de sa présence devant les groupes et d'innover. Pour les groupes réfractaires à la visite commentée, il faut trouver d'autres formules qui allient subtilement l'écoute et le faire, sans que ce soit, ni trop intellectuel (« c'est chiant ») ni trop ludique, (« on n'est plus des gamins »).

De plus, tout ce qui est proposé doit être en adéquation avec la thématique de l'exposition, avec les œuvres présentées. Il ne s'agit pas de faire de l'animation, de l'agitation, mais bien de donner des clés pour enrichir le regard et des outils pour permettre une position critique.

Grâce à une équipe jeune, renforcée par la présence d'un étudiant en histoire de l'art faisant son service civil au MEG et une stagiaire en études muséales formée en ethnologie, nous avons fait le pari que l'exposition « Traces de rêves », avec sa scénographie envoûtante, pouvait devenir un bon terrain d'expérimentation. Plongés dès la première salle dans un univers étrange (lumière, couleurs, sons intermittents, surface énigmatique recouverte de terre brune…), on en viendrait presque à oublier que l'on se trouve dans un musée : « c'est quoi ça ? » Les regards se fixent sur le guide. La visite peut commencer. Elle doit s'engager de façon vivante, avec des choix qui sauront ménager des surprises et des changements de rythme. Il faut adapter le parcours et les activités au temps réservé pour la visite, tout en tenant compte de la lenteur des déplacements en groupe et malheureusement aussi des sempiternels retards (7 classes sur 10 arrivent en retard).

Tous les thèmes peuvent être abordés, pour autant que l'accroche soit concrète. Plutôt que de se lancer dans un discours sur la colonisation, il vaut mieux partir d'une histoire toute simple. Une écorce représente, par exemple, l'origine de la voie lactée : on y reconnaît des pêcheurs, des restes de repas, des jabirus, un tronc d'eucalyptus et des petits chats. Tout en dévoilant les aspects techniques de cette peinture sur écorce, la fonction sacrée de ses motifs, tout en révélant les liens entre les différents éléments de cette histoire en kit, on peut utiliser la présence des chatons repus pour introduire la question du choc culturel irrémédiable subi par les Aborigènes, la colonisation ayant tout modifié y compris la faune (les chats, comme la plupart des mammifères terrestres vivant aujourd'hui en Australie, ont été importés par les colons).

Mais très vite, la parole ne suffit plus, il faut que les élèves puissent passer à l'action, devenir les acteurs de leur visite. Cette dernière se poursuivra donc « à la carte » : aux participants de choisir entre différents termes, par le biais d'un vote à la majorité, le parcours et les découvertes qu'ils ont envie de faire. Ils choisiront ainsi entre « sexualité, interdit, mort » entre « génération volée, résistance, reconnaissance », chacun des termes plébiscités les amenant à observer l'une ou l'autre oeuvre et à s'interroger sur une vision du monde, un mode de vie et une organisation sociale aux antipodes des nôtres.

Et peu importe si la visite ne s'arrête que sur un tout petit nombre d'écorces… quand le groupe s'en va en disant : « c'était trop cool » ou même parfois « au revoir et merci », un grand souffle de bonheur envahit les salles de l'exposition. Cependant, ne nous leurrons pas. L'ado qui vient de quitter le musée le sourire aux lèvres, ne va pas devenir un visiteur de musées dans le futur, si d'autres personnes ne prennent pas le relais plus tard, des amis, des voisins, des grands frères en tout genre, comme le montre ce petit échange de propos que j'ai eu l'autre jour avec une coiffeuse de 25 ans, dynamique, sympathique, passionnée par son métier, qui évoquait les dernières sorties qu'elle avait faites, et à qui j'ai demandé, par pure curiosité, si elle allait parfois dans les musées ou au théâtre ?

– Dans les musées, au théâtre ? Jamais. Je déteste ça. Mais au fond, je ne sais pas si je suis déjà allée au théâtre pour de vrai, je vois parfois des pièces à la télé. Je zappe tout de suite.

– Mais vous avez fait vos classes à Genève et vous n'êtes jamais allée au théâtre ou dans un musée avec votre classe ?

– Ah, avec l'école, oui bien sûr. Mais c'était avec l'école, ça ne compte pas.

CHRISTINE DETRAZ
RESPONSABLE DU SECTEUR DE L'ACCUEIL DES PUBLICS ET DE LA MÉDIATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE

UNE QUESTION D'ACTUALITÉ POUR LES COLLECTIONS ETHNOGRAPHIQUES

Le 9 novembre 2010, le Centre universitaire du droit de l'art et la Fondation pour le droit de l'art ont organisé une journée d'étude, soutenue gracieusement par le Département de la Culture de la Ville de Genève, sur le sujet des restitutions de restes humains.

Après quelques mots d'accueil du doyen de la faculté de droit, M. Christian Bovet, du directeur de la Fondation pour le droit de l'art, M. Pierre Gabus ainsi que du directeur du Centre universitaire du droit de l'art, M. Marc-André Renold, ce dernier a résumé les grands axes de la réglementation internationale applicable en la matière (Convention de l'UNESCO de 1970 sur la lutte contre le trafic illicite des biens culturels ; Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Code de déontologie de l'ICOM).

La journée s'est poursuivie avec l'exposé de M. Louis Necker, directeur honoraire du Musée d'ethnographie de la Ville de Genève. La présentation de M. Necker fut consacrée à un cas de restitution d'une tête maori par le MEG à la Nouvelle-Zélande, il y a une vingtaine d'années. M. Necker relève que toute décision de restitution doit être prise en fonction des quatre paramètres suivants : l'objet a-t-il été acquis dans la violence ? En cas de restitution, la conservation de l'objet est-elle assurée ? La restitution est-elle souhaitée ? Dans le cadre de la restitution de restes humains, existe-t-il un lien entre le reste humain et des personnes vivantes ?

En 1992, le Musée d'ethnographie de Genève a remis à la Nouvelle-Zélande une tête maori. Cette décision a été prise sur la base des paramètres susmentionnés. Il fut donc convenu que la tête serait prêtée pour une durée de sept ans, prêt renouvelable par la suite. Par après, le Conseil administratif de la Ville de Genève décida finalement en juin 2010 de restituer de manière définitive et permanente la tête maori à la Nouvelle-Zélande (voir l'article d'Aurélie Vuille pp. 10-11). La décision a eu pour effet de faire sortir l'objet des collections publiques genevoises.

La question de la modalité de la sortie, si débattue en France, ne semble pas faire l'objet des mêmes préoccupations en Suisse et à Genève, même s'il n'est pas évident d'en trouver la base légale.

L'exposé suivant, présenté par Mme Marie Cornu, directrice de recherche au CNRS à Paris et directrice du CECOJI (Centre d'Études sur la Coopération Juridique Internationale), fut consacré à la législation française applicable en matière de restitution des restes humains. Mme Cornu a tout d'abord signalé qu'il existe une base légale formelle en droit français, soit le Code du patrimoine du 14 juillet 2010 (version consolidée). Aux termes de ce Code, la sortie des objets des collections de France est possible, mais selon des modalités contraignantes.

Mme Cornu aborda également l'affaire de la restitution d'une tête maori à la Nouvelle-Zélande, décidée en octobre 2007 par le Musée de Rouen, qui a soulevé des questions juridiques complexes. En effet, il ne fut pas évident de trouver le moyen juridique approprié pour faire sortir la tête maori du régime de la domanialité publique. C'est notamment sous l'angle de l'article 16-1, al. 3 du Code Civil français (« Le corps humain, ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial ») que la possibilité de restituer la tête maori fut analysée. Le Tribunal administratif de Rouen, dans sa décision du 27 décembre 2007, avait décidé que cette disposition ne pouvait pas être considérée comme une base légale suffisante en l'espèce. Il a néanmoins laissé entendre que le principe de dignité pourrait en certaines circonstances en venir à s'opposer à l'inaliénabilité des collections publiques des Musées de France[1]. La Cour administrative d'appel de Douai a confirmé cette décision, tout en indiquant que le Code du patrimoine prévoit « un régime de protection particulière distinct du droit patrimonial énoncé à l'art. 16-1 du Code Civil »[2]. La solution finalement retenue pour la restitution de la tête maori fut celle de l'adoption de la loi n°2010-501 du 18 mai 2010 visant à autoriser la restitution par la France des têtes maori à la Nouvelle-Zélande.

L'exposé de M. Norman Palmer, professeur au King's College et Barrister à Londres, a porté d'une part sur son expérience relative à sa participation au groupe de travail sur la restitution de restes humains détenus par les collections muséales britanniques (Ministerial Working Group on Human Remains in Museum Collections, WGHR) et, d'autre part, sur son implication dans l'affaire des communautés autochtones de Tasmanie face au Musée d'histoire naturelle de Londres.

En guise d'introduction, il a présenté les particularités du système juridique anglais. Il a notamment relevé qu'un reste humain n'est en principe pas susceptible d'un droit de propriété (« no-property rule »), sauf si celui-ci a été transformé d'une telle manière qu'il peut être considéré comme une œuvre d'art. Mais la « no-property rule » n'est pas forcément favorable à la restitution. En effet, les musées peuvent aussi s'en prévaloir pour refuser une revendication sur les restes humains appartenant à leurs collections.

M. Palmer a indiqué que les musées sont pourvus de règles qui prévoient l'indisponibilité de leurs collections. À ce propos, dans l'affaire Attorney-General versus Trustees of the British Museum (2005)[3], se posait la question de l'indisponibilité des collections du British Museum et du rapport entre le Charities Act de 1993 et le British Museum Act 63. Bien que le Charities Act de 1993 prévoie à sa section 27 qu'un motif d'obligation morale peut autoriser la sortie des collections, la Cour décida qu'en l'espèce cette

1. Voir Marie Cornu, *Le corps humain au musée, de la personne à la chose ?* Recueil Dalloz 2009, n° 28, en particulier, p. 1911.
2. CAA Douai, 24 juillet 2008, AJDA 2008. 1896, concl. Lepers.
3. Attorney-General v. Trustees of the British Museum, Chancery Division Sir Andrew Morritt VC, 27 May 2005, [2005] EWHC 1089 (Ch), (2005) Ch 397.
4. À ce sujet, voir l'article d'Étienne Dubuis, « La guerre du sang », paru dans *Le Temps* du 3 décembre 2010.

Ci-dssous:
Costume de deuilleur *apouéma*
Lors des cérémonies de fin de deuil, ce masque coiffé de cheveux humains apparaissait armé d'une sagaie et parfois d'une fronde ou d'un casse-tête.
Nouvelle-Calédonie, Grande Terre, Pouembout
XIXe siècle. H 65 cm
Bois, bambou, jonc, plumes de notou *(Ducula goliath),* cheveux humains, tissu.
Acquis en 1981. Coll. Émile Chambon
(anc. coll. Pierre Vérité)
MEG Inv. ETHOC 041735

règle ne pouvait pas renverser le British Museum Act 63 qui énonce à ses sections 3 et 5 que le British Museum ne peut pas librement disposer de ses collections. Dès lors, la solution repose probablement sur l'adoption d'une loi par le Parlement avec les risques qu'un tel texte peut comporter (ouverture à toutes sortes de demandes de restitution ou de retour).

En ce qui concerne le cas opposant le Musée d'histoire naturelle de Londres à une communauté aborigène de Tasmanie, Norman Palmer a expliqué que l'affaire fut finalement résolue, après une longue procédure, par le biais d'une médiation. Les Aborigènes de Tasmanie ont finalement obtenu l'ensemble des éléments revendiqués, y compris le retour des prélèvements d'ADN effectués par les scientifiques britanniques, tout en acceptant que des prélèvements d'ADN soient conservés par eux pour d'éventuelles recherches futures. Les Aborigènes ont pu ainsi effectuer les rites funéraires conformément à leur tradition qui exige notamment l'enterrement de l'intégralité du corps.

À la suite de ces exposés, différents spécialistes en sciences humaines ont enrichi les débats de leur expérience pratique à l'occasion d'une table ronde. Le premier participant, M. Steve Bourget, directeur du Centre de recherche en anthropologie et conservateur au Musée d'ethnographie de Genève, a évoqué la question, selon lui très importante, de la perception des restes humains par les autochtones des pays sources. Selon lui, la sensibilité des personnes devant faire face à ce sujet varie, raison pour laquelle il est difficile de tirer une règle générale sur le traitement adéquat des restes humains. Il est dès lors important de faire attention à ne pas projeter sur d'autres notre propre perception de la question.

La parole a été ensuite donnée à M. Marc-André Haldimann, conservateur responsable du département d'archéologie au Musée d'art et d'histoire, qui a fait part de deux cas soulevant la question délicate de l'exposition de restes humains. Lors de fouilles à Genève, il a été confronté à deux découvertes étonnantes: d'une part, un jeune homme calciné avec épée dans le ventre et, d'autre part, un autre jeune homme enterré en position assise. Pouvait-il exposer ces restes humains? Il fut établi que le jeune homme enterré relevait d'un sacrifice probablement d'origine celtique alors que le jeune homme calciné fut probablement tué lors d'un combat. Dès lors, la mort de ce dernier jeune homme pouvait être considérée comme anecdotique, alors que la mort du jeune sacrifié pouvait être considérée comme le témoignage d'une culture. À la vue de ces considérations, il fut décidé d'exposer le jeune sacrifié.

M. Éric Huysecom, professeur au Département d'anthropologie et d'écologie de l'Université de Genève, ainsi qu'archéologue africaniste, a proposé une classification en quatre situations-types qui ont une influence sur la décision de restitution de l'objet: 1) lorsque le vestige est déconnecté des populations locales; 2) lorsque le vestige est affilié mais n'est pas suivi d'une appropriation par la population concernée; 3) lorsque le vestige est déconnecté mais récupéré sur le mode d'une nouvelle tradition; 4) lorsque le vestige est à la fois affilié et à la fois donne lieu à une appropriation pertinente par la population. Selon M. Huysecom, les fouilles ne sont problématiques que lors de la dernière situation et, dans ce type de cas, la population locale s'y oppose généralement. Dans les autres situations, il est en revanche possible de mener des négociations afin de procéder aux fouilles.

Mme Alicia Sanchez-Mazas, professeure et directrice du Département d'anthropologie et d'écologie de l'Université de Genève, a exposé les questions difficiles qui entourent les restitutions de parties de corps humains (sang, tissus, etc.), en particulier, lorsque ceux-ci ont été prélevés sur des peuples autochtones. En effet, selon certaines traditions, les morts ne peuvent pas reposer en paix tant que toutes les parties de la dépouille mortelle n'ont pas été rituellement brûlées. Cela peut poser problème dans le cas d'échantillons prélevés à des fins scientifiques et qui demeurent dans des réfrigérateurs. Pour illustrer ses propos, Alicia Sanchez a évoqué le cas des négociations actuelles entre le Brésil et des centres de recherches américains portant sur la restitution d'échantillons de sang prélevés sur les Indiens Yanomami dans les années 1960. Le Brésil et les différents centres de recherche ont abouti, en mai 2010, à un accord sur le principe de la restitution, mais il reste encore à en déterminer les modalités. Cette affaire soulève également la question éthique et juridique du consentement éclairé de ces populations lors de prélèvement de sang.

Pour terminer, M. Benno Widmer, Chef du service spécialisé sur le transfert international des biens culturels de l'Office fédéral de la culture, a donné un aperçu des différentes bases légales suisses pertinentes en matière de restes humains, ainsi que des informations sur la pratique des autorités fédérales en cette matière. Selon M. Widmer, les restes humains peuvent être considérés comme des biens culturels au sens de la loi sur le transfert des biens culturels (LTBC). Il a par ailleurs rappelé que deux accords bilatéraux (en application de l'art. 7 LTBC), le premier avec l'Égypte et le second avec le Pérou, portant sur l'importation et le retour de biens culturels, mentionnent expressément dans leurs annexes les restes humains, et plus particulièrement les momies.

En guise de conclusion, l'on relèvera les questions complexes que peut poser la restitution des restes humains, ce qui fut souligné par plus d'un participant à la discussion. Il ne faut pas négliger le côté particulièrement symbolique que peut avoir une restitution.

MARC-ANDRE RENOLD
DIRECTEUR DU CENTRE UNIVERSITAIRE DU DROIT DE L'ART

MOKOMOKAI UNE TÊTE MOMIFIÉE MAORI PASSÉE PAR LE MEG

La Nouvelle-Zélande, terre du peuple maori, a été à la fois la première du globe à se détacher des autres continents et la dernière à être colonisée par l'homme. Les Polynésiens, grands navigateurs des mers du Sud, ne l'ont découverte et peuplée qu'aux environs du XIIIe siècle. Pour des raisons encore incertaines, les contacts avec leur pays d'origine n'ont guère duré, et les futurs Maori ont vécu complètement isolés jusqu'à l'arrivée des explorateurs européens au XVIIe siècle. Quatre cent ans de complète autarcie sur ces terres si différentes des îles polynésiennes, durant lesquels ils se sont forgé une culture propre. Les particularités géologiques du pays – hautes montagnes couronnées de neiges éternelles et activité volcanique intense, pour ne citer qu'elles – ont inspiré aux Maori des mythes dans lesquels le paysage occupe une place prédominante. Les éléments du paysage sont divinisés et les humains leur sont apparentés par de longues généalogies *(whakapapa)*. L'importance de la terre *(whenua)* et des ancêtres *(tipuna)* ne transparaît pas uniquement dans les mythes : elle dicte des comportements sociaux bien réels, tels que la momification et la conservation à des buts rituels de la tête des ancêtres importants par leur tribu, ou leur conservation par une tribu adverse en tant que trophée de guerre. Ce sont ces mêmes têtes *(mokomokai)* que les collectionneurs européens se sont arrachées du XVIIIe au XXe siècle, et qui se trouvent aujourd'hui au centre de vastes débats sur la restitution des restes humains. Le MEG se situe lui-même en plein cœur de cette actualité, puisqu'il possèdait une tête maori retournée en prêt permanent au Musée national de Nouvelle-Zélande Te Papa et qui vient d'être définitivement restituée.

C'est en 1896 que le conservateur du Musée Archéologique de Genève de l'époque, M. Hyppolite-Jean Grosse, suggère à son confrère Maurice Bedot, directeur du Musée d'Histoire naturelle de Genève, d'acquérir l'une de ces têtes et lui indique où en trouver une : auprès d'un marchand londonien du nom de M. Frank. Cette acquisition effectuée, la tête ne reste pas longtemps au Musée Archéologique : en effet, elle est transférée au Musée d'ethnographie, jugé plus approprié, dont elle intègre définitivement les collections en 1954 et où elle est longuement exposée. En 1991, M. Alan Baker, alors directeur du Musée national de Nouvelle-Zélande Te Papa, réalise un voyage en Europe pour visiter différents musées susceptibles de détenir des *mokomokai* ou autres restes humains maori ; et, reçu au Musée par M. Louis Necker, directeur, et M. René Fuerst, conservateur du département Océanie, il demande la restitution de la tête au nom du peuple maori. En janvier 1992 le Conseil Administratif de la Ville de Genève accorde un prêt permanent, ce qui est inhabituel mais motivé par le fait qu'un reste humain n'est pas un objet culturel comme un autre. La tête est envoyée

1. Horatio Gordon Robley, *Moko or Maori Tattooing,* fac-similé de l'édition originale de 1896, Christchurch, Kiwi Publisher, 1997, « Moko Men » pp. 20-32 et « Moko Women » pp. 33-47.
2. On peut comparer les motifs des tatouages maori à ceux des tartans des clans écossais, par exemple, en ce qu'ils désignent clairement l'appartenance tribale / clanique de leur porteur.
3. Notons que les individus de rang inférieur n'avaient généralement pas accès à un tatouage facial intégral, du fait du prix élevé demandé par les artistes tatoueurs pour ce travail délicat qui demandait de nombreuses heures. Mais cette absence était considérée comme déshonorante.
4. Estimations fournies par le Programme de Rapatriement (The Karanga Aotearoa Repatriation Programme) de Te Papa.
5. Informations recueillies lors de nombreuses entrevues réalisées entre juillet et septembre 2010 auprès d'une cinquantaine de Maori de toute la Nouvelle-Zélande.

Ci-contre:
Tête momifiée maori, couverte de tatouages *moko* indiquant une probable appartenance à une tribu iwi du centre de l'Île du Nord.
Nouvelle-Zélande
XIXe siècle, transférée du Musée Archéologique au Musée d'ethnographie en 1954
Tête humaine.
ex MEG Inv. ETHOC 024584
Photo: © MEG

en Nouvelle-Zélande en juin 1992, et y est restée depuis. En 2003, lorsque le Musée national de Nouvelle-Zélande Te Papa a créé le Programme de Rapatriement, une lettre a été envoyée au MEG demandant si, par hasard, il possédait des restes humains maori. Stupeur au MEG, où l'on s'est demandé si l'on avait égaré la tête retournée en 1992! Mais le malentendu est rapidement dissipé, et une demande formelle de restitution définitive est formulée par les Néo-Zélandais début 2010. Le Conseil administratif de la Ville a donné son accord en juin, et le processus visant à sortir définitivement la tête des collections du Musée vient d'aboutir.

L'organisation tribale des Maori pré-européens, appuyée par un très fort sentiment d'appartenance identitaire, les a incités à mener des guerres incessantes aux tribus rivales, mais aussi au développement d'un système complexe visant à distinguer les individus d'une tribu de ceux d'autres tribus et à les situer dans l'échelle sociale, notamment grâce à l'art du tatouage *(moko)*[1]. Le tatouage facial intégral d'un homme, au-delà de la peur qu'il inspire à ses ennemis et de la séduction qu'il dégage pour les femmes, sert aussi à indiquer sa tribu[2] et son rang social[3]. Les femmes, quant à elles, ne portent qu'un tatouage facial partiel recouvrant la lèvre inférieure et le menton, visant à rehausser leur potentiel érotique et également à identifier la tribu à laquelle elles appartiennent et quelle place elles occupent dans sa hiérarchie. Ce sont ces mêmes tatouages qui justifient la momification de la tête de certains individus après leur mort, pour trois raisons différentes au cours de trois périodes successives. Dans une première phase, témoins d'une lignée, ils rejoignent les ancêtres mythiques de leur tribu *(iwi)* dans les généalogies qui relient les vivants aux divinités *(atua)*. Ces reliques sont conservées avec le plus grand soin dans un espace consacré *(wahi tapu)*, cachées des regards, manipulées uniquement par les spécialistes du sacré *(tohunga)* lors de certaines occasions bien particulières. Ensuite, au temps des guerres tribales, les vainqueurs commencent à voler les reliques des tribus vaincues et à momifier les têtes des adversaires morts sur le champ de bataille pour en faire des trophées de guerre qu'ils exhibent. Lors de cette deuxième phase, les tribus cessent de momifier leurs propres ancêtres de peur que les précieuses reliques ne soient volées et déshonorées. Enfin, avec l'arrivée des colons et la passion des collectionneurs pour ces objets de curiosité que sont les *mokomokai* (la première tête acquise l'a été en 1770), débute la troisième phase, celle durant laquelle, en échange d'armes à feu, des Maori fournissent aux marchands des têtes d'autres Maori. Le trafic des *mokomokai* a été si intense que le Gouverneur de Nouvelle-Zélande Sir George Grey (1818 – 1898) a dû y mettre un holà tant les Maori se décimaient entre eux. On estime aujourd'hui que plus de 500 têtes, sans compter les autres restes humains maori *(koiwi tangata)*, ont quitté la Nouvelle-Zélande, à destination de l'Europe mais aussi de l'Amérique du Nord[4].

Le Programme de Rapatriement poursuit deux buts successifs: rapatrier en Nouvelle-Zélande tous les restes humains maori et prioritairement les *mokomokai,* et, après une identification ADN visant en premier lieu à établir s'il s'agit bien de restes de Maori et non pas d'Européens puis une analyse des motifs des tatouages, les rendre à leur tribu d'origine ou du moins au peuple maori dans son ensemble. La notion de tribu n'a plus le même sens aujourd'hui qu'auparavant. En effet, depuis la colonisation, les Maori se sont forgé une identité commune, présentant un front uni aux Pakeha (Néo-Zélandais non maori). Aussi, s'il est difficile de déterminer qui peuvent bien être les descendants de tel ou tel chef de tribu du XVIIIe siècle, cela n'a finalement que peu d'importance, tant il est évident que la grande majorité des Maori contemporains considèrent tous ces *mokomokai* comme leurs ancêtres et souhaitent ardemment leur retour pour apaiser le déchirement qu'ils ressentent en les sachant en des terres étrangères, suite à des transactions douteuses dont ils se sentent vaguement coupables[5]. Mais que vont devenir les *mokomokai,* une fois retournés sur leur terre d'origine? Pour l'instant, et jusqu'à l'achèvement du Programme, ils sont conservés dans un sanctuaire consacré à Te Papa, auquel seuls quelques initiés et de rares chercheurs ont accès. Par la suite, ils ne vont pas être dispersés à travers le pays, ce qui n'aurait guère de sens et ne correspondrait pas aux critères d'inaliénabilité des musées qui les renvoient. Actuellement, le Programme de Rapatriement mène une vaste enquête auprès des Maori pour déterminer quel sera ce lieu, unique, répondant à leurs critères mythologiques et traditionnels.

Aujourd'hui, la tête du MEG restituée, identifiée grâce à ses tatouages, se trouve dans le sanctuaire de Te Papa, dans l'attente du choix du lieu du *wahi tapu* où elle terminera ses pérégrinations.

AURÉLIE VUILLE
ÉTUDIANTE EN ANTHROPOLOGIE RELIGIEUSE
UNIVERSITÉ DE GENÈVE

MEG INFO

N° 58

AGENDA
MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE DE GENÈVE
JANVIER – AVRIL 2011

ACCUEIL DES PUBLICS

Renseignement et réservation:
T +41 (0)22 418 45 90
E publics.meg@ville-ge.ch
www.ville-ge.ch/meg

MEG Conches
Chemin Calandrini 7, 1231 Conches/Genève
Exposition temporaire
Ouvert de 10h à 17h, fermé le lundi. Bus 8
Entrée 5/3 CHF, entrée libre chaque 1er dimanche du mois et jeunes jusqu'à 18 ans

MEG Carl-Vogt
En travaux. Le Musée est fermé au public
Réouverture en 2014

Photos: MEG, J. Watts

MEG CONCHES

EXPOSITION

Jusqu'au 27 février 2011
«TRACES DE RÊVES. PEINTURES SUR ÉCORCE DES ABORIGÈNES D'AUSTRALIE»

VISITE COMMENTÉE PUBLIQUE

Dimanche 6 février
11h
VISITE DE L'EXPOSITION «TRACES DE RÊVES. PEINTURES SUR ÉCORCE DES ABORIGÈNES D'AUSTRALIE»
Entrée libre

HORS LES MURS

COLLOQUE

Mardi 8 février
14-17h
Uni Bastions, rue de Candolle 2, Genève, Salle B 105
TRACES DE RÊVES: ENJEUX RITUELS, IDENTITAIRES ET ESTHÉTIQUES DE L'ART DES ABORIGÈNES D'AUSTRALIE
Howard Morphy, Australian National University, Canberra: *Iconography in action: the layering of meaning in Yolngu art*
Barbara Glowczewski, CNRS, Laboratoire d'Anthropologie Sociale, Paris: *Réseaux rituels et politiques des Aborigènes du Nord,* avec un extrait du film «L'Esprit de l'Ancre», B. Glowczewski et W. Barker, CNRS Images, 2002
Joe Neparrnga Gumbula, Université de Sydney: *Luku ngupan miny'tji: Following the paintings in museums throughout the world*
Organisé en collaboration avec le Département des Sciences de l'Antiquité, dans le cadre de l'exposition «Traces de rêves».
Renseignement: T +41 (0)22 418 45 90/42. Entrée libre

SPÉCIAL ENFANTS

ATELIERS FAMILLES

23, 30 janvier, 12 et 13 février
14h
À LA DÉCOUVERTE DE L'ART ABORIGÈNE D'AUSTRALIE
Les écorces peintes sont comme des livres d'histoires pour qui sait les déchiffrer…. Après en avoir compris certains codes, tu pourras à ton tour raconter en images une histoire à la façon aborigène…
Durée: 2h
10 CHF par participant/20 CHF par famille
Renseignement et réservation:
T +41 (0)22 418 45 90
E publics.meg@ville-ge.ch

BON ANNIVERSAIRE!

Les mercredis et les samedis jusqu'à fin mai
14h - 16h30
BON ANNIVERSAIRE AU PAYS DES MIMI!
Tu cherches une idée originale pour fêter ton anniversaire?
De 5 à 12 ans
Forfait 250 CHF, gâteau compris
Organisation MEG-SAMEG
Réservation:
T +41 (0)22 418 45 90

CARNETS DÉCOUVERTES

AU PAYS DES MIMI
Pour découvrir l'exposition de façon ludique, jeu de piste remis gratuitement aux enfants à l'entrée du Musée.
De 6 à 12 ans
À pratiquer en famille

SPÉCIAL ÉCOLES

PROGRAMME DE MÉDIATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE

Jusqu'au 27 février
«TRACES DE RÊVES. PEINTURES SUR ÉCORCE DES ABORIGÈNES D'AUSTRALIE»
À la découverte d'un art étonnant.
Immersion dans une culture totalement différente de la nôtre et initiation aux relations complexes qui se tissent entre art, identité, politique et commerce.

Visites commentées, visites-ateliers ou visites interactives, adaptées à l'âge et au degré d'enseignement. Pour les classes bilingues, visites possibles en anglais ou en allemand.

Nouveau — en mars, avril et mai
«LES ATELIERS VOLANTS D'ADRIANA!»
Le MEG organise dans votre classe, des ateliers créatifs consacrés à la découverte de l'art des Aborigènes d'Australie.
Les jeudis ou vendredis
Durée 1h30

Renseignement et réservation:
T +41 (0)22 418 45 90
E publics.meg@ville-ge.ch
www.ville-ge.ch/meg
Réservation deux semaines avant la date souhaitée
Gratuit pour les écoles genevoises

STIHL

CAT

MATIRES
Véron Gratier
MATIRES

CENTRE DE RECHERCHE EN ANTHROPOLOGIE

RETOUR DE TERRAIN PÉROU 2010

Ci-contre et ci-dessous:
Masque cérémoniel représentant un dirigeant portant un diadème orné de six tentacules de poulpe.
Tombe du Seigneur de Ucupe, site de Huaca el Pueblo, vallée de Zaña, Pérou. Vue avant et après restauration.
Début du Ve siècle.
Cuivre argenté. H 28 cm

Vue de la plate-forme cérémonielle et du temple principal du site de Dos Cabezas, vallée de Jequetepeque, Pérou.
Photos : Steve Bourget, 2010

Perspective isométrique de la plate-forme cérémonielle et du temple principal du site de Dos Cabezas, vallée de Jequetepeque, Pérou.
Dessin : Kimberly L. Jones, 2010

Ce terrain de recherche qui s'est déroulé au Pérou du 20 mai au 31 juillet 2010 s'inscrit dans les activités du Centre de recherche en anthropologie (CRA) attaché au MEG. L'un des buts du CRA est de favoriser la recherche de terrain et d'établir des programmes de collaboration avec des institutions culturelles étrangères, dont le Musée Tumbas Reales de Sipán et le ministère de la Culture du Pérou. Les activités au Pérou cette année visaient trois objectifs principaux : poursuivre la restauration des artefacts de la tombe du Seigneur de Ucupe, mettre fin à des activités de pillage sur le site archéologique de Dos Cabezas et débuter les recherches sur ce même site.
La tombe du seigneur de Ucupe représente une sépulture royale de la culture mochica datant du Ve siècle. Cette importante découverte, effectuée en 2008, constituera la partie centrale de l'exposition de réouverture du MEG en 2014. De ce contexte exceptionnel ont été retirés plus de 200 objets somptuaires, incluant 170 objets métalliques de cuivre doré, d'or et d'argent, de larges colliers constitués de plaques de coquillages marins et des objets en céramique. Le travail complexe de restauration de ces objets est en cours depuis déjà 18 mois sous les auspices du Musée Tumbas Reales de Sipán. Nous estimons qu'environ dix mois de plus seront nécessaires aux quatre conservateurs pour mener à bien cette tâche. Lors de son retour au Pérou, la collection sera intégrée à un tout nouveau musée de site qui sera construit dans la municipalité de Ucupe.

En mars 2010, nous avons appris que le site de Dos Cabezas dans la vallée de Jequetepeque était soumis à des actes de vandalisme. À la faveur de la nuit et du manque de protection du site, un groupe organisé de plus de dix pilleurs s'affairait semble-t-il à démanteler le flanc sud-ouest du temple principal. Ils étaient vraisemblablement à la recherche de tombes riches en artefacts. Puisque ce site, l'un des plus importants de cette culture, fait partie des projets actuellement élaborés par le CRA, nous avons décidé, en étroite collaboration avec le ministère de la Culture du Pérou, de mettre un terme à ce pillage et d'ensevelir les aires découvertes par les déprédateurs. L'opération principale a été de couvrir par un mur de protection les murs peints qui avaient été mis au jour sur le flanc du temple. Une quinzaine de jours ont été nécessaires aux deux conservateurs péruviens et aux dix ouvriers pour accomplir cette tâche. Afin de limiter d'autres actes éventuels de destruction du site, nous avons engagé un gardien. Tout au long de cette année et jusqu'à la prochaine saison de fouilles qui devrait débuter en mai, celui-ci effectue des rondes d'inspection quotidiennes et maintient le contact avec notre groupe de recherche ainsi qu'avec les autorités locales.

Parallèlement aux travaux de protection du site, des recherches archéologiques ont débuté. Elles visaient principalement à évaluer l'état général du site et à établir le plan de base, et à élaborer des projections isométriques dans la perspective de futures fouilles beaucoup plus détaillées. Cette courte intervention de quatre semaines a confirmé l'excellence du site. Durant cette période, nous avons fait des fouilles dans trois secteurs. Nous avons détecté à ces endroits des indices d'occupation s'échelonnant sur plus de 1500 ans. Ces fouilles nous ont permis d'établir les paramètres généraux de la prochaine saison en 2011. À partir de mai, nous effectuerons des sondages dans plusieurs parties du site et débuterons l'étude de l'édifice principal. Celui-là même qui a, cette année, retenu l'attention des pilleurs et qui devrait révéler l'architecture de ce temple magnifique et peut-être même, une nouvelle tombe royale.

STEVE BOURGET
DIRECTEUR DU CENTRE DE RECHERCHE EN ANTHROPOLOGIE
CONSERVATEUR DU DÉPARTEMENT AMÉRIQUES

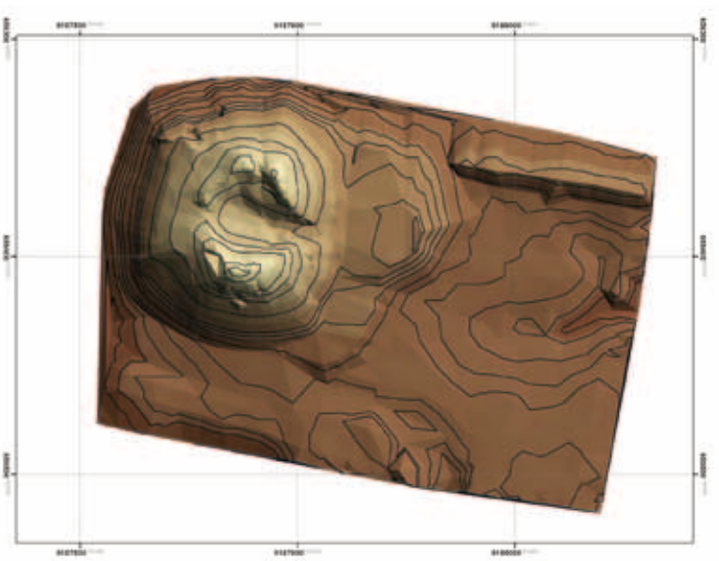

DE L'IDOLE À L'OBJET ETHNOGRAPHIQUE : MISSIONS ÉVANGÉLIQUES ET COLLECTIONS

Après nous être interrogés, dans le dernier numéro de *Totem,* sur la signification qu'une herminette polynésienne pouvait avoir revêtue une fois parvenue à Genève à la fin du XVIIIe siècle, c'est au sort d'une « idole » indienne que nous allons cette fois nous intéresser. Cet objet nous est connu par une lithographie incluse au compte-rendu de la quinzième *Séance publique de la Société des missions évangéliques chez les peuples non chrétiens,* qui eut lieu le 10 avril 1836 dans le temple de l'Auditoire à Genève. Il devait s'agir d'un petit bronze, et l'on peut sans doute se faire une idée de sa facture modeste en le rapprochant d'une statuette shivaite du XIXe siècle de nos collections (ETHAS 006954). Le dessinateur chargé de sa reproduction n'a manifestement pas bien interprété l'objet qu'il avait sous les yeux, et nous avons grand besoin qu'une note de bas de page nous aide à reconnaître « une représentation de Krischna, huitième incarnation de Vischnou, sous la figure d'un enfant qui est assis sur les genoux de Devika sa mère. Une feuille de lotus recouvre la tête de l'idole »[1]. Cette difficulté du dessinateur à saisir les traits signifiants de son modèle est intéressante en elle-même : elle reflète l'incompréhension d'une religion – considérée *a priori* obscure et absurde – se répercutant sur la lecture de ses manifestations visibles ; et l'on pourrait même dire qu'elle révèle une manière – plus ou moins consciente – de creuser l'écart entre soi et l'autre, à propos d'un sujet pour lequel s'offrait à l'évidence une référence iconographique commune dans le motif du dieu enfant dans les bras de sa mère, si familier aux chrétiens, même protestants.

Cette statuette avait été rapportée du district de Tinnevelly, ancien nom de Tiruneveli, au sud de l'Inde, par le missionnaire suédois Peter Fjellstedt (1802-1881). C'était à l'époque de la domination britannique un siège important des missions chrétiennes, où Fjellstedt, ancien élève de l'institut des missions de Bâle, avait été envoyé par la Church Missionnary Society de Londres. Avant de se rendre à son nouveau poste en Turquie, Fjellstedt avait fait escale à Genève, accueilli par des membres de la Société des missions évangéliques de cette ville, qui était étroitement liée à l'organisation bâloise. En repartant, le Suédois avait laissé à ses hôtes « une des dix mille milliers d'idoles dont l'Inde est couverte ». On peut imaginer que Fjellstedt avait procédé de même dans d'autres villes européennes.

La Société des missions évangéliques de Genève avait été créée en 1821[2]. Elle émanait du mouvement du Réveil dont l'enthousiasme religieux et l'activisme individuel, en rupture avec l'Église officielle, suscitaient d'assez vives critiques. Le but de la Société des missions genevoise n'était ni de former ni d'envoyer directement des missionnaires chez les peuples non chrétiens, juifs compris, mais de recueillir des fonds pour le financement de telles initiatives. Cela supposait de militer pour un projet dont le bienfondé et les résultats étaient contestés : peuplés d'« indomptables cannibales » ramenés à un « amer repentir », peignant des populations jadis abruties et dépravées, désormais instruites et décemment vêtues, les récits hauts en couleurs prononcés lors de la séance annuelle visaient à convaincre la pieuse assemblée de poursuivre ses efforts. Et c'est ici que notre « idole » eut son rôle à jouer, exhibée par le pasteur Charles Barde lors de la séance publique annuelle de la Société : « Dites-le nous, ô vous qui nous objectez des considérations tirées de la sagesse humaine, aimeriez-vous que vos enfants se prosternassent devant une idole pareille à celle-ci, [...] fissent leurs prières devant ce métal si grossièrement travaillé ? Et fût-il mille fois mieux sculpté, leur cœur en serait-il plus sanctifié, leur caractère mieux changé, leur âme plus consolée dans l'épreuve ? Et ce que vous ne voudriez pas pour vos enfants […], vous le laisseriez à 600 millions de vos semblables, sans faire aucun effort pour y mettre à la place le culte de l'esprit et de vérité que Christ a donné à son église ! »

Solidement étayée sur la notion de « semblables », cette argumentation nous renvoie immanquablement à l'interrogation toujours actuelle sur les limites réciproques du relativisme culturel et des principes universels : « ne vous rangez pas parmi ceux qui admettent ces théories desséchantes, que le service du vrai Dieu est bon pour nous, mais que le culte idolâtre convient à des peuples ignorants ». « Pourrez-vous mourir tranquilles, demandait encore le pasteur, si, usant largement de toutes les grâces du Seigneur […], vous ne faites rien pour tirer les Païens de l'état de ténèbres où ils sont plongés ? ». L'époque n'est plus celle où Jean de Léry, au cœur du XVIe siècle, témoignait une tolérance d'apparence si « moderne » à l'égard des Indiens anthropophages parce qu'il les croyait exclus de la Grâce divine[3]... Où est la bonne raison, où est la mauvaise, d'une bonne ou d'une mauvaise action envers celui que l'on regarde comme son autre ou comme son semblable ? À chacun de tenter sa réponse : l'exercice est difficile, on le sait.

Quant à notre statuette, elle a probablement subi un sort funeste, victime du combat mené par nos vaillants missionnaires contre des croyances différentes des leurs... Elle n'est en tout cas pas parvenue au Musée des missions, qui sera créé par la même Société quarante ans plus tard, et dont les collections rejoindront finalement le MEG. Le statut des signes concrets des religions « lointaines » aura évolué entretemps : trophées des victoires remportées sur ce qu'on appellera encore longtemps le « paganisme »[4], ils se verront reconnaître en outre une valeur de témoignage ethnographique, voire une qualité artistique, qui les feront rechercher et préserver. Mais il s'agit d'une autre histoire, à laquelle nous reviendrons une autre fois.

DANIELLE BUYSSENS
CONSERVATRICE RESPONSABLE DES ARCHIVES

1. *Séance publique de la Société des missions évangéliques chez les peuples non chrétiens,* Genève 1836 : 10-14 (ici note 1 pp. 10-11).
2. Sophie Yersin, *« Priez pour les pauvres païens ! » : la Société des missions évangéliques de Genève : 1821-1901,* mémoire de licence, Faculté des Lettres de l'Université de Genève, 1997.
3. Voir mon article dans *Totem* 53.
4. Steven Hooper, « La collecte comme iconoclasme. La London Missionary Society en Polynésie », *Gradhiva* 7, 2008 : 121-133.

Ci-contre et ci-dessous :
Portrait du missionnaire suédois Peter Fjellstedt, tiré de : *Biblia, det är den heliga skrift, med förklaringar af P. Fjellstedt,* Stockholm 1890.

« Krishna sur les genoux de sa mère Devaki », lithographie publiée dans : *Séance publique de la Société des missions évangéliques,* Genève 1836.

Statuette votive du couple Śiva et Pārvatī.
Śiva (à gauche), avec un serpent sur la poitrine, est assis sur le taureau Nandin et tient par l'épaule son épouse Pārvatī assise sur un lion. Cette dernière est bien connue comme la mère du dieu à tête d'éléphant, Ganeśa.
Śiva incarne la destruction régénératrice.
Inde méridionale.
XIXe siècle
Bronze. H 9,2 cm
Don M. Bedot (1915)
MEG Inv. ETAS 006954

COLLECTIONS

MYSTÈRES DU XIXE SIÈCLE

Lors de sa création, le MEG reçu une partie de la collection du Musée Archéologique. Parmi ces pièces, il y a six statuettes provenant de l'île de Nias (Indonésie) achetées en 1891 à B. Reber et une septième vendue par E. Dreyfus en 1892. L'une d'elles a été montrée dans l'exposition «La fibre des ancêtres» en 2006. Leur intérêt est qu'elles sont probablement parmi les premières pièces de cette région vendues en Suisse.

Burkard Reber était pharmacien à Genève de 1885 à 1893, membre du Conseil municipal, député au Grand Conseil, privat-docent de l'Université de Genève et conservateur du Musée épigraphique. Après avoir remis son officine, il se voua à des recherches en anthropologie, archéologie régionale, numismatique, histoire de la pharmacie et de la médecine. Il fut admis comme membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève le 6 février 1888, où il présenta ses résultats de fouilles préhistoriques à Genève et au Valais. Il semble avoir été un collectionneur éclectique, puisqu'il exposa des objets de fouilles provenant de Colombie – poteries à figures, statuettes de terre cuite et bijoux en or –, une collection pour servir à l'histoire de la pharmacie et de la médecine et qu'il collectionna enfin les majoliques italiennes. En 1891, il propose au Musée archéologique «l'acquisition de 43 pièces plus 40 flèches provenant des îles Nias, Pageh et Sumatra, Atjeh et Bornéo, au prix de 430 francs». Contrairement à ses découvertes en préhistoire rhodanienne, B. Reber ne parle nulle part de ces objets.

Emile Dreyfus, antiquaire à Genève, vendit à plusieurs reprises des pièces locales au Musée – des armes, des objets de fouilles, des objets historiques suisses –, ainsi qu'un bouddha en terre cuite, une statuette de Nias et un bambou gravé batak de Sumatra.

Comment ces objets de Nias et de Sumatra ont-ils pu entrer en possession de ces deux Genevois?

C'est dans la deuxième moitié du XIXe siècle que se constituent les premières collections importantes d'objets d'Indonésie et de Nias. Plus de mille pièces sont données en 1883 au Musée Naprstek de Prague par le Dr. Pavel Durdik, médecin tchèque au service de l'armée hollandaise à Atjeh et Sumatra de 1877 à 1883. Un deuxième ensemble se trouve au Musée d'anthropologie de Florence et provient du botaniste et entomologiste italien Elio Modigliani (1885-86) et un troisième, rassemblé par le comte autrichien von Brenner-Felsach (1887), se trouve pour la plus grande part au musée de Berlin. Ces deux dernières expéditions ont été guidées par le même homme, un «capitaine de fortune», G.B. Cerutti , résidant à Singapour. Ce dernier rend visite à Brenner-Felsach en Autriche en 1889 et y rencontre le prince Roland Bonaparte, photographe et grand voyageur en Insulinde. Cerutti retourne à Nias en 1891 pour rassembler une collection d'objets ethnographiques, collection qu'il vendra en 1893 à Franz Ferdinand Von Osterreich-Este quand celui-ci fait escale à Singapour lors de son voyage autour du monde. En 1895, Cerutti est à nouveau à Vienne où il vend au Naturhistorisches Museum une collection d'objets provenant des Sakai de Malaisie.

1

Ci-contre et ci-dessous :
1. Statuette d'ancêtre *(siraha salawa)*
Indonésie, Nias
XIXe siècle
Bois. H. 55 cm
Entrée dans les anciennes collections
du Musée Archéologique en 1891
MEG Inv. ETAS K001861

2. Deux statuettes d'ancêtres
Indonésie, Nias
Bois. H 25 cm
Entrées dans les anciennes collections
du Musée Archéologique en 1891
MEG Inv. ETAS K001879

3. Statuette d'ancêtre
Indonésie, Nias
Bois. H 20 cm
Entrée dans les anciennes collections
du Musée Archéologique en 1892
MEG Inv. ETAS K001910

2

3

De Durdik à Nias, nous n'avons que peu d'informations. Le récit de l'expédition de Modigliani est publié en 1890. Von Brenner Felsach, dont le projet était de publier un vaste ouvrage, n'écrira qu'un article sur ses voyages.
Il y a de nombreuses autres collections, dont celle héritée en 1859 par le British Museum, constituée au début du XIXe siècle par Sir Stamford Raffles, qui rassemble les plus anciens objets provenant de Nias. À noter aussi celle du Musée des Missions à Wuppertal, regroupant les pièces envoyées par les missionnaires protestants de Barmen installés dans l'île depuis 1865.
Les pièces du MEG sont du même type que celles des collections citées ci-dessus.

Une des statuettes du Musée est une fort belle statue d'ancêtre de chef *(adu siraha salawa).* Il en existe à notre connaissance deux autres exemplaires quasi identiques. L'un dans la collection Durdik de Prague (A 28505), l'autre au Tropenmuseum d'Amsterdam (A-3701c), donné par le fonctionnaire hollandais Rappard en 1905.
Le chef défunt, *siraha salawa,* dont la haute coiffe à motifs de fougère indique qu'il est du nord de l'île, est montré avec tous ses ornements : le bandeau de cabochons d'or, la lourde boucle à l'oreille droite, le collier plat en or, le bracelet de coquillage. Il présente un bol à bétel en signe de bienvenue. Des pièces de cette qualité sont rares. Elles pourraient provenir du même artiste, ou du même village.
Les autres figurines, appelées *sange howu* dans la fiche d'acquisition du MEG, semblent être des effigies fabriquées par les prêtres *(ere)* pour servir de support à l'âme du défunt et les aider à lutter contre les malheurs et les maladies dans la famille. Parmi les centaines de termes vernaculaires désignant les statues à Nias, celui-ci n'apparaît que dans un article du missionnaire Heinrich Sundermann [1] qui le traduit par « donateur de bénédiction » ; littéralement il signifierait « enlever la colère ».
Les pièces vendues par Burkard Reber ne constituent pas, à l'évidence, un ensemble. Il s'agirait plutôt d'un lot qui mélange des pièces de Nias avec des lances, épées et flèches de Pageh et Atjeh. Les termes vernaculaires dans la fiche d'acquisition laissent supposer qu'elles proviennent de quelqu'un qui connaissait cette région.
On pourrait ainsi suggérer qu'elles furent ramenées par Durdik. Ce dernier a fait un court séjour à Genève en 1888 et aurait pu y rencontrer Reber du fait de leurs métiers proches. Mais rien dans les archives, ni à Prague ni à Genève, ne peut l'étayer. Il se pourrait aussi qu'elles aient été vendues par von Brenner-Felsach ou Cerutti (à un antiquaire viennois ?) et soient ainsi entrées dans le réseau du commerce d'art ethnographique, en plein développement à l'époque. Le mystère reste entier.[2]

ALAIN VIARO
CHERCHEUR ASSOCIÉ CENTRE D'ETUDES ASIATIQUES
IHEID GENEVE
MEMBRE DU COMITE SAMEG

1. Missionnaire protestant de la Rheinische Mission de Barmen (Wuppertal), à Nias de 1875 à 1910. Auteur des premiers dictionnaires et grammaires de la langue locale.
2. Mes remerciement vont aux différentes institutions et personnes consultées, soit les musées de Amsterdam, Leiden, Prague et Vienne, les Archives de la Ville de Genève, la BAA et Arlette Ziegler pour ses corrections et conseils. L'auteur se fera un plaisir de fournir les références bibliographiques détaillées à toute personne intéressée.

En vente au MEG et sur commande
T +41 22 418 45 53 ou F +41 22 418 45 51
E musee.ethno@ville-ge.ch
http://www.ville-ge.ch/meg/cd.php

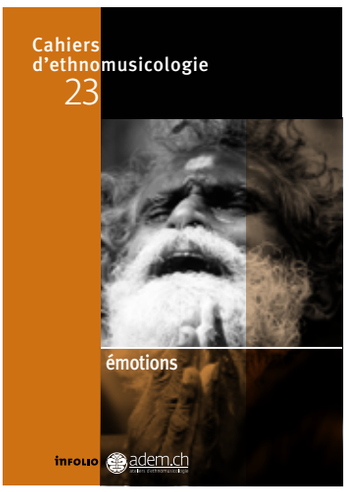

ÉMOTIONS

CAHIERS D'ETHNOMUSICOLOGIE 23

L'étude des relations entre musique et émotions – historiquement un problème avant tout philosophique – connaît depuis quelques années un développement croissant dans le domaine des sciences cognitives. La plupart des théories émises reposent sur des approches de type esthétique et psychologique, généralement centrées sur les répertoires classiques occidentaux, avec quelques incursions dans le domaine des musiques « actuelles ».
Bien que cette question puisse a priori concerner toute société humaine, les ethnomusicologues ne l'ont que rarement abordée de manière approfondie. L'ambition de ce volume est de combler ce manque, tout en répondant aux attentes des chercheurs d'autres horizons. À partir d'observations de terrain, les contributions analysent comment les affects sont générés, exprimés et partagés dans une société donnée.

Émotions
Cahiers d'ethnomusicologie 23
Publication dirigée par Laurent Aubert
Ateliers d'ethnomusicologie/Éditions Infolio, 360 p., ill. n.b.
Prix: 46 CHF/30 € + port

Abonnements et commandes au numéro
Librairie Archigraphy, Place de l'Ile 1, CH-1204 Genève
T +41 22 311 60 08 ou F +41 22 311 60 64
E abo@adem.ch

Sommaire et anciens numéros
W http://www.adem.ch/cmt.html

TEROMPONG BERUK. LE GAMELAN DE BANGLE

CD BALI

Il existe à Bali des dizaines de types d'orchestres *(gamelan).* Certains sont répandus sur toute l'île, alors que d'autres, comme le *Terompong Beruk* de Bangle, n'existent que dans un seul village. Ce CD regroupe quelques pièces du répertoire traditionnel de ce *gamelan* unique en son genre, et qui n'avait jamais été enregistré auparavant, ainsi qu'un exemple de son adaptation sur les instruments modernes du *Gamelan Gong Kebyar* et un autre de «nouvelle création» issue du répertoire contemporain.

CD Bali: Terompong Beruk. Le gamelan de Bangle
Enregistrements: Renaud Millet-Lacombe
Vidéo: Janice Siegrist
Textes: Patrik Vincent Dasen et Sarah Mouquod
1 CD + Vidéo AIMP XCIX/VDE 1331, 2011
Prix: 30 CHF/20 €

LA CÉRÉMONIE DES DERVICHES DE KONYA

CD TURQUIE

La ville de Konya, en Anatolie centrale, abrite le mausolée de Mevlânâ Celaleddin Rûmî, le grand poète et mystique d'origine persane. C'est là que ses disciples instaurèrent la pratique du «concert spirituel» *(semâ),* qui accompagne la fameuse danse des derviches tourneurs. Cette tradition, qui s'est développée jusqu'à nos jours, a donné naissance à une musique d'une nature extatique, dont l'ensemble dirigé par le grand joueur de flûte ney Yusuf Kayya nous fournit un témoignage de toute beauté.

CD Turquie: La cérémonie des derviches de Konya
Enregistrements: Eric Magnin, RSR/Espace 2
Texte: Sami Sadak
1 CD AIMP XCVIII/VDE 1324, 2011
Prix: 30 CHF/20 €

LES ÉCHOS DE LA SAMEG

UNE NOUVELLE ACQUISITION POUR LE MEG

Ci-dessous :
La SAMEG a pemis d'offrir au MEG l'une des pièces figurant dans l'exposition « Traces de rêves » :
Cette écorce représente le mythe de Bäru le crocodile, principal être créateur du clan Gumatj. Ce mythe peut être illustré de plusieurs manières. Assis sur le sol, l'artiste Peter Datjin Burarrwanga a choisi une variante abstraite : les losanges rouges et noirs symbolisent le feu et le charbon, alors que les points figurent les étincelles.

Peinture sur écorce de Peter Datjin Burarrwanga (1953-)
Yolngu, clan Gumatj, moitié Yirritja
Australie (NT), Terre d'Arnhem, île d'Elcho, Galiwin'ku
Écorce d'eucalyptus, pigments, bois et fibres végétales
H 141 cm x L 59 cm
Achat en 2002 au centre culturel Elcho Island Art and Craft par Claude Presset, offerte au Musée par la SAMEG en 2010
MEG Inv. ETHOC 065791

VOYAGE ARCHÉOLOGIQUE SUR LA CÔTE NORD DU PÉROU

15 jours en juin 2011, 12 personnes au maximum

SOUS LA RESPONSABILITÉ DE STEVE BOURGET, CONSERVATEUR DU DÉPARTEMENT AMÉRIQUES AU MEG ET DIRECTEUR DE RECHERCHE

Nous visiterons quelques musées, une dizaine de sites archéologiques, dont une partie dans le désert le long de la côte nord du Pérou.
En outre, le groupe visitera la ville coloniale de Cajamarca. Nous nous attarderons également au musée des tombes royales de Sipán, qui travaille en collaboration avec le MEG et la Ville de Genève à la restauration d'importantes pièces inédites que le MEG exposera en 2014. Tout au long de ces visites, nous aurons la chance d'être accompagnés par Steve Bourget ou par ses collaborateurs francophones, qui travaillent avec lui depuis longtemps.

VOYAGE À BALI

11 - 26 juin 2011

SOUS LA RESPONSABILITÉ DE GEORGES BREGUET, MEMBRE DU COMITÉ DE LA SAMEG, SCIENTIFIQUE SPÉCIALISTE DE BALI

La Société des amis du Musée d'ethnographie de Neuchâtel nous invite à les rejoindre pour un voyage de 15 jours sur les îles de Java et Bali «sur les traces du couple Gediking-Ferrand». Ce voyage est organisé par MM. Georges Breguet et Gaspard de Marval, co-auteurs d'un livre sur la collection indonésienne Gediking-Ferrand qui se trouve au MEN.

Pour de plus amples informations sur ces deux voyages, vous pouvez vous adresser à notre secrétariat.

ACTIVITÉS PROPOSÉES AUX MEMBRES DES AMIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2011

20 avril 2011 à 19h
Musée d'histoire naturelle, Route de Malagnou 1
CH-1208 Genève

ANIMATION POUR LES ENFANTS DE 5 À 12 ANS

Les mercredis et les samedis jusqu'à fin mai 2011
14h - 16h30
« BON ANNIVERSAIRE AU PAYS DES MIMI »
Atelier découverte et parcours jeux autour de l'art des Aborigènes d'Australie.
Organisation MEG-SAMEG
Forfait 250 CHF, gâteau compris
Réservation : T +41 (0)22 418 45 90
publics.meg@ville-ge.ch

VENTE DE PASSEPORTS MUSÉES SUISSES

PASSEPORT VALABLE PENDANT UNE ANNÉE POUR 400 MUSÉES SUISSES
Vente à prix réduit pour les membres SAMEG.
Contacter le secrétariat.

SAMEG

SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE DE GENÈVE
Bd Carl-Vogt 65
1205 Genève
Tél. : 022 / 418 45 80 (répondeur)
Fax : 022 / 418 45 52
www.sameg.ch
sameg@sameg.ch
Cotisation annuelle 50 CHF
Étudiants de moins de 25 ans 30 CHF
Couple 80 CHF
Association d'utilié publique
Dons à la SAMEG déductibles dès 50 CHF

LE MEG
FAIT SON TROU

Ci-dessus :
«Faire son trou», se faire une place.
Expression du XIXe siècle en référence aux animaux qui creusent leur terrier.
Cette image renvoie à la sécurité matérielle et au confort, mais également à la réussite. « Faire son trou » signifie donc que l'on a réussi à se faire une place dans le monde, et que celle-ci nous est agréable.
http://www.linternaute.com